



## Déclaration de performance extra financière 2021

### Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, notre Société a établi une déclaration consolidée de performance extra-financière présentant des informations sur la manière dont elle prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Bourrelier Group publie ici sa 4<sup>ème</sup> Déclaration de Performance Extra Financière.

Ce reporting a pour objectif de fournir une vision juste et équilibrée des initiatives responsables engagées par le groupe. En effet Bourrelier Group s'investit dans la prise en compte de ses impacts sociaux, environnementaux et sociétaux, et souhaite communiquer sur le sujet. Cette déclaration permet en outre de répondre aux attentes réglementaires européennes en matière de communication extra-financière.

L'année 2021 a encore été marquée par les conséquences du coronavirus et les mesures sanitaires imposées à nos magasins. Aux Pays-Bas, nos magasins ont dû fermer leurs portes pendant une période cumulée de trois mois en début d'année ainsi que les deux dernières semaines de décembre, seules les ventes en ligne et en « click & collect » restaient autorisées. En Belgique, aucune mesure de fermeture n'a été imposée mais nos magasins ont continué d'appliquer des mesures de sécurité sanitaire afin de limiter la propagation du virus.

Dans les deux pays, il a été observé lors du second semestre une baisse de fréquentation en magasin dans un contexte d'insécurité sanitaire et inflationniste.

Bourrelier Group surveille attentivement ses expositions face à l'épidémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur la protection de ses salariés, son environnement économique et financier, son volume d'activité, etc.

# 1 Modèle d'affaires et présentation des activités

**DIY**

2 enseignes à votre service




---

**CAPITAL HUMAIN**

**1 434**  
collaborateurs répartis sur 2 pays

**900**  
aux Pays-Bas 

**534**  
en Belgique 

---

**CAPITAL INDUSTRIEL**

**32** magasins aux Pays-Bas  
24 à l'enseigne KARWEI  
&  
8 à l'enseigne GAMMA

**38** magasins en Belgique à l'enseigne GAMMA

Consolidation de nos implantations et une notoriété forte sur le marché du Bricolage en Belgique et aux Pays-Bas. Fermeture de deux magasins déficitaires en Belgique en 2021.

Concepts commerciaux en évolution avec le développement des outils numériques pour un meilleur service à la clientèle en cette période de crise sanitaire.

Mise en place d'un nouveau système de fidélité via la carte client.

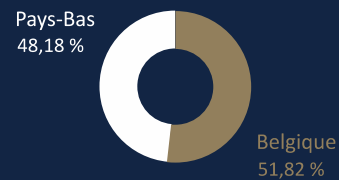
Une croissance d'achats de + 37 % sur un an via le WEB, principalement sur les Pays-Bas durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, pendant la fermeture obligatoire des magasins.

Une capacité d'adaptation pour la gestion de la crise COVID en magasins qui a permis de maintenir un niveau de résultat satisfaisant.

## CREATION DE VALEUR DANS LA DUREE

<b>236.38 M€</b>	<b>88.3 M€</b>
Chiffres d'Affaires (consolidé)	Marge Commerciale soit 37,4% du chiffre d'affaires

## CONTRIBUTION PAR PAYS AU CHIFFRE D'AFFAIRES



## ENVIRONNEMENT

Mise en place au sein du groupe d'une politique de traitement et de valorisation des déchets.

Poursuite et sensibilisation au quotidien des équipes sur de la gestion des émissions de gaz à effets de serre.

A fin 2021, 9 magasins aux Pays-Bas ont été équipés de toitures photovoltaïques soit un total de 7 503 panneaux qui ont produit 1.301.493 MWh.

4 autres magasins seront équipés à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

## MÉCÉNAT

Le programme de soutien à l'association L'Homme et l'Environnement à Madagascar d'une durée de 18 mois s'est achevé en décembre 2021 et a permis la mise en place d'un développement lié à la conservation de la biodiversité en faveur des populations de la région de Vohimana.

Bourrelier Group poursuit en 2022 son mécénat pour permettre le déploiement des actions déjà initiées.

## 2 Vision et valeurs RSE

Bourrelier Group a poursuivi en 2021 sa stratégie en maintenant une attention particulière à l'activité de distribution d'articles de bricolage avec ses magasins en Belgique et aux Pays-Bas.

Dans les deux pays, il a été observé lors du second semestre une baisse de fréquentation en magasin dans un contexte d'insécurité sanitaire et inflationniste.

Tout comme en 2020, nous maintenons notre stratégie de demeurer un acteur incontournable sur le marché du Bricolage de ces deux pays. Nous conservons comme objectif la pérennité de nos investissements avec une forte implication en faveur des problématiques environnementales. La priorité reste la préservation et la valorisation de notre capital humain.

Bourrelier Group demeure une entreprise familiale aux valeurs fortes : réactivité, flexibilité et polyvalence.

### NOS VALEURS

#### Investissement & Entrepreneuriat :

ce sont l'implication sans faille, et l'optimisme des dirigeants qui imprègnent les valeurs du groupe.

#### Travail et engagement :

faire ses propres choix et les assumer, parvenir à pérenniser une activité. Le travail est la base pour faire avancer l'entreprise.

#### Environnement & Développement durable :

les dirigeants du groupe ont investi collectivement ou individuellement, depuis plus de 20 ans dans des activités respectueuses de l'environnement.

## 3 Note méthodologique

Bourrelier Group publie ici sa 4<sup>ème</sup> Déclaration de Performance Extra Financière. Ce reporting a pour objectif de fournir une vision juste et équilibrée des initiatives responsables engagées par le groupe. En effet, Bourrelier Group s'investit dans la prise en compte de ses impacts sociaux, environnementaux et sociétaux, et souhaite communiquer sur le sujet. Cette déclaration permet en outre de répondre aux attentes réglementaires européennes en matière de communication extra-financière.

### Contexte réglementaire

A compter du reporting des données clos au 31 décembre 2018, le rapport RSE est remplacé par la Déclaration de Performance Extra Financière. La Directive Européenne sur le reporting extra-financier est transposée en droit français par l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017. Le décret n°2017-1265 du 9 août en précise les modalités d'application. Les dispositions législatives sont consignées dans les articles L.225-102-1 et R.225-104 à R225 -105-2 du Code du Commerce.

Le reporting RSE fait l'objet de vérifications par un Organisme Tiers Indépendant. Cet OTI est désigné par le Président Directeur Général. Il est indépendant de l'entité contrôlée et est agréé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

Pour délivrer son avis de conformité en vertu des dispositions prévues au I et II de l'article R.225-105 du Code du commerce, l'OTI vérifie la bonne construction du programme RSE de l'entité, ayant notamment pris en compte la cartographie des risques extra financiers, puis le dessin d'une politique RSE sur mesure, et la déclinaison de plans d'actions et d'indicateurs de mesures pour les enjeux retenus comme pertinents.

Pour délivrer son avis motivé sur la sincérité des informations, l'Organisme Tiers Indépendant s'assure de la mise en place par la société de processus de collecte visant à vérifier l'exactitude et la cohérence des informations relatives aux enjeux dits pertinents.

Par ailleurs, le collège des Commissaires aux comptes (CAC) doit attester que la DPEF prévue par l'article L.225-102-1 figure bien dans le rapport de gestion (Article L.823-10 du Code du commerce).

Conformément à l'article R225-105-1, la DPEF sera rendue publique sur le site internet dans un délai de huit mois à compter de la date de clôture et devra rester disponible pendant une durée de 5 années.

### **Période de reporting**

Les données quantitatives et qualitatives portent sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, correspondant à l'exercice financier du Groupe.

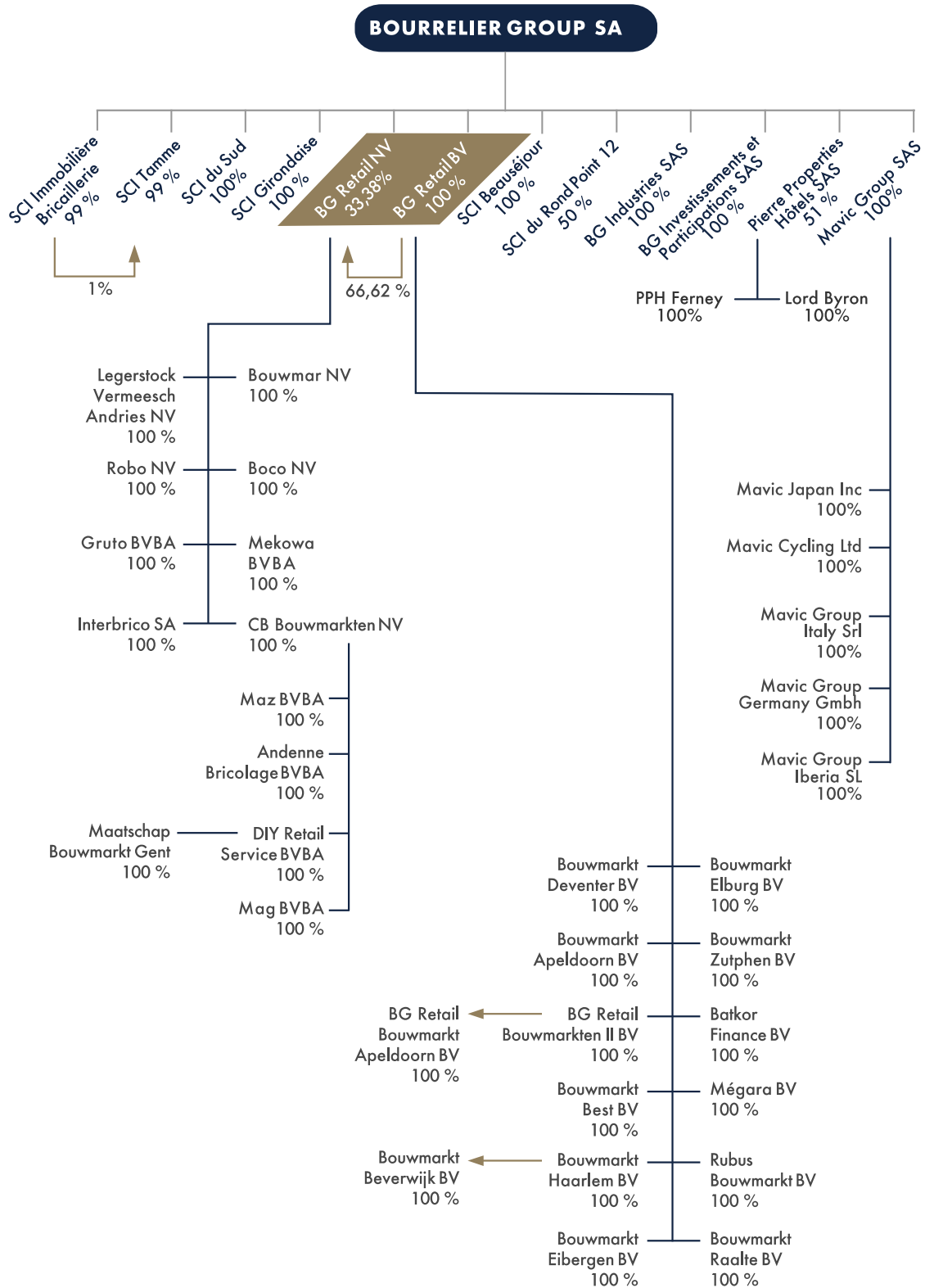
### **Processus de collecte des données**

La collecte de l'information porte sur les données de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Les données sont généralement collectées une seule fois dans l'année auprès d'un réseau de contributeurs identifiés. L'Office Manager, Madame Carole Haddad, est la coordinatrice du processus de collecte des informations. Cette personne est ainsi désignée référente principale auprès de l'Organisme Tiers Indépendant pour les travaux de vérification.

Par ailleurs, en matière d'outils de collecte des données RH, les logiciels en Belgique et aux Pays-Bas sont respectivement SD WORX et UNIT4 Personnel & Payroll. Les données RH sont intégrées par l'interface avec le système d'exploitation Manus+. Les données RH sont intégrées par l'interface avec le système d'exploitation AXI développé par le franchiseur.

Quant au contrôle interne, une production mensuelle de toutes les données permet d'établir des comptes d'exploitation par site/région/pays et de comparer avec (n-1) et le budget.

**Périmètre de consolidation**



Pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, le périmètre d'intégration des filiales appartenant à Bourrelier Group, comprend la Holding et les entités contrôlées à 100% suivantes :

- BG Retail NV (de façon indirecte)
- BG Retail BV

Ne sont pas intégrées dans le périmètre RSE-DPEF :

- SCI Immobilière Bricailleterie
- SCI Tamme
- SCI du Sud
- SCI Girondaise
- SCI Beauséjour
- SCI du Rond-Point 12
- BG Industries SAS
- BG Investissements et Participations SAS
- Mavic Group SAS
- PPH SAS

En effet, s'agissant de sociétés immobilières et de sociétés de placement (non représentatives du secteur d'activité de Bourrelier Group et sans effectif salarié), ces entités ont été exclues du périmètre de reporting extra-financier.

### **Informations exclues de la DPEF**

Sur l'ensemble des thématiques exigées au sein de la DPEF, eu égard au secteur d'activité de Bourrelier Group et de l'analyse de nos enjeux RSE, il ne nous paraît pas pertinent (notamment en raison de son activité de franchisé) de reporter des données sur les informations suivantes :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire (le groupe ne produit pas d'aliments),
- Lutte contre la précarité alimentaire (nos activités ne nous permettent pas d'avoir d'actions sur ce thème),
- Respect du bien-être animal (le groupe n'a pas d'activité directe dans les élevages d'animaux),
- Alimentation responsable, équitable et durable (le groupe n'a pas d'activité directe en lien avec l'alimentation),
- Pratiques activités sportives : cette nouvelle thématique étant entrée en vigueur le 4 mars 2022, nous ne sommes pas en mesure de communiquer à date n'ayant pas obtenu d'informations de la part de tous vos magasins.

Le reste des thématiques obligatoires sera abordé dans la partie relative à l'analyse des risques.

### **Taux de couverture des données**

Concernant les données par thématique, les taux de couverture moyens des indicateurs clés de performance (ICP) sont calculés par rapport aux effectifs CDI de chaque société du périmètre RSE rapportés à l'effectif total de 1 434 CDI au 31/12/2021 et sont les suivants :

Le taux de couverture moyen est de 100 % des effectifs consolidés.

Les taux de couverture du rapport sont les suivants :

- Social : 69 %
- Environnemental : 100 %
- Sociétal : 100 %

## 4 Enjeux RSE

La société a procédé à une revue des risques extra financiers qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa réputation, ou ses résultats, et considère (en l'état actuel de ses travaux), qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

- la santé et la sécurité de nos collaborateurs ;
- le développement des compétences et la formation ;
- l'économie circulaire ;
- la gestion et le traitement des déchets ;
- la satisfaction client ;
- les dons et le mécénat.

Au-delà des travaux menés afin de cartographier les risques au sein de nos activités, l'identification de ces derniers constituent de véritables leviers de performance, d'économie et d'attractivité. Ils constituent des enjeux essentiels pour lesquels l'ensemble des équipes du Groupe se mobilisent au quotidien.

Notre management est pleinement inspiré de nos valeurs, qui sont également au cœur de nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes : collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires, partenaires, etc.

## NOS PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS DANS LES DOMAINES RSE

Les principaux enjeux identifiés pour la DPEF se concentrent sur le volet social et environnemental et concernent :



### CAPITAL HUMAIN

1. Garantir la sécurité et l'intégrité de nos collaborateurs.
2. Garantir l'adéquation entre les compétences de nos collaborateurs et les attendus de leurs métiers par une politique de formation et une préparation aux métiers d'avenir.



### OFFRE RESPONSABLE

1. Garantir le respect de la réglementation en réduisant notre impact sur l'environnement : économie circulaire.
2. Assurer une gestion responsable des déchets.



### DIALOGUE PARTIES PRENANTES

1. Maintenir le niveau de satisfaction de nos clients.
2. Dons et mécénat.

## 5 Enjeux environnementaux – offre responsable

### 5.1 Informations environnementales

Les données présentes dans ce rapport sont relevées chaque année sur la base des factures ou des reportings des prestataires du groupe puis synthétisées. Il est précisé que le groupe, n'a pas fait le choix de se faire auditer selon les référentiels internationaux ou internes (ISO). Toutefois, le groupe prend en compte l'ensemble de ces impacts sur l'environnement (qualité de l'air, du sol, biodiversité, etc.).

### 5.2 Amélioration environnementale des gammes de produits

L'ensemble des gammes de produits proposées dans le groupe sont concernées par la recherche de réduction des impacts de leur utilisation sur l'environnement.

La refonte de certaines gammes de produits, notamment en chauffage, a mis en avant des solutions permettant les économies d'énergie, comme les équipements de chauffage au bois. Afin de garantir leur qualité et leur fiabilité, des labels reconnus ont été retenus dans les critères de référencement de ces produits.

### 5.3 Emploi des ressources

Le groupe s'est fixé des objectifs de maîtrise et d'économies d'énergie pour ses magasins. Ces objectifs valent autant pour les magasins existants que pour la conception des futurs établissements.

Ces objectifs se concrétisent par la mise à disposition d'outils d'information et de sensibilisation à destination aussi bien des magasins que des interlocuteurs internes.

La consommation d'eau du groupe peut être considérée comme non significative en termes d'impact sur l'environnement et les ressources naturelles. Elle est utilisée principalement pour les usages sanitaires, lavages de sol et également pour les essais incendie et l'arrosage.

L'électricité est principalement utilisée pour couvrir les besoins d'éclairage mais également d'alimentation des équipements (découpe du bois et du verre, ...), de rafraîchissement d'air et dans une moindre mesure de chauffage. Le gaz est lui essentiellement utilisé pour les besoins de chauffage.

Nous avons également entrepris d'installer des éclairages LED dans une vingtaine de magasins Gamma en Belgique à la place des systèmes vieillissants.

Bourrelier Group a souhaité installer sur 13 magasins des Pays-Bas des panneaux photovoltaïques.

A fin décembre 2021, 9 magasins sont équipés de 7 503 panneaux photovoltaïques qui ont produit 1 301,493 MWh.

5 984 panneaux seront installés à fin mai 2022 sur les toits des 4 autres magasins soit un programme d'installation de 13 487 panneaux photovoltaïques. La production est entièrement revendue à un fournisseur d'électricité néerlandais.

### 5.4 Atteintes à l'environnement

#### 5.4.1 Rejets affectant gravement l'environnement

- Air : trois types de pollution atmosphérique potentielle ont été identifiés (gaz de combustion due au chauffage, poussières de bois des machines de découpe et émissions potentielles de HCFC). Tous les équipements (notamment les chaudières et les climatisations) sont entretenus et leur bon fonctionnement est vérifié périodiquement par des prestataires agréés.

- Eau : les activités des sites ne sont pas de nature à générer des rejets aqueux importants ou polluants.

- Sol : les activités des sites ne sont pas de nature à entraîner des pollutions de sols ou sous-sols.



La gestion des déchets, de l'eau et des produits dangereux est réalisée dans des conditions qui permettent la préservation de ces derniers.

#### 5.4.2 Production de déchets



Bourrelier Group accorde ainsi une grande importance à garantir la traçabilité des quantités de déchets collectés et valorisés, ce qui constitue un enjeu majeur pour ses clients, pour des raisons de suivi de la performance et d'obligation de reporting.

Les activités des sites génèrent 2 types de déchets :

- les déchets non dangereux, dont les déchets industriels banals (dont le carton, plastique...) et les déchets inertes (gravats...),
- et les déchets dangereux (piles, accumulateurs, pots de peintures, produits chimiques, emballages souillés, équipements électriques et électroniques...).

L'objectif du groupe, dans ce domaine demeure l'amélioration constante des points suivants :

- respect de la réglementation concernant les déchets banals et dangereux ;
- gestion centralisée des prestataires d'enlèvement et de traitement des déchets pour un meilleur suivi et standardisation des démarches administratives ;
- tri des différents déchets valorisables, tels que le carton, le plastique ou le bois, non plus uniquement en centres agréés mais directement sur les sites quand les conditions le permettent ;
- solutions économiques et écologiques en capitalisant sur les bonnes pratiques de chaque entité et en recherchant des prestataires plus proches du site (réduction des trajets...).

#### Déchets non dangereux

Chiffres en m <sup>3</sup>	Carton	Plastique
Belgique	9 660	883
Pays-Bas	9 225	1 848
<b>Total 2021</b>	<b>18 885</b>	<b>2 731</b>

#### Déchets dangereux

Chiffres en tonnes	Peinture	Piles
Belgique	4,52	ns
Pays-Bas	13 768	ns
<b>Total 2021</b>	<b>13 773</b>	<b>ns</b>

Les déchets dangereux représentent des quantités très limitées.

## 5.5 Mesures complémentaires prises pour limiter les atteintes

- A la qualité de l'air et de l'eau : les atteintes peuvent être considérées comme négligeables ;
- à la qualité des sols : les atteintes peuvent être considérées comme négligeables, à l'exception du risque de déversement accidentel de produits dangereux ;
- aux riverains : les nuisances pouvant affecter les riverains font l'objet d'un suivi rigoureux et aucune plainte n'a donné lieu à un contentieux ;
- au paysage : l'aménagement extérieur des magasins est réalisé conformément à la réglementation locale ;
- au changement climatique : le bilan d'émission de gaz à effet de serre en 2019, effectué sur la France, n'a pas fait ressortir d'enjeux importants en termes de GES.

Par ailleurs, Bourrelier Group SA n'a pas la maîtrise dans les procédures d'approvisionnement, limitant ainsi son pouvoir d'influence sur ce point.

## 5.6 Règle d'organisation

Le groupe n'a pas de service strictement dédié à la gestion de l'environnement. L'information et la formation sont bien développées en termes de sécurité des biens et des personnes, en particulier quant au risque incendie. L'effort doit être poursuivi sur la maîtrise des impacts environnementaux et les autres risques sécurité identifiés.

## 6 Enjeux sociaux – capital humain

### Effectif total groupe au 31 décembre

2020	2021	Variation
1 627	1 434	- 11,86 %

### Répartition par âge et ancienneté

Ages moyen	2020	2021
Belgique	40,0	41,0
Pays-Bas	27,0	28,0
<b>Total</b>	<b>33,5</b>	<b>34,5</b>

## Égalité Femmes / Hommes

La proportion de femmes dans l'effectif total est de 43 % en 2021 au Benelux.

La répartition entre les hommes et les femmes varie nettement selon les activités du groupe ce qui s'explique essentiellement par leur cœur de métier (données à périmètre comparable).

Belgique		2020		2021	
		CENTRALE	MAGASINS	CENTRALE	MAGASINS
Cadres	Hommes	11	39	9	30
	Femmes	6	6	6	7
Employés	Hommes	3	259	3	247
	Femmes	13	233	12	220
<b>Total</b>		<b>33</b>	<b>537</b>	<b>30</b>	<b>504</b>

Pays-Bas		2020		2021	
		CENTRALE	MAGASINS	CENTRALE	MAGASINS
Cadres	Hommes	7	64	-	57
	Femmes	-	13	-	18
Employés	Hommes	2	542	-	468
	Femmes	4	438	-	357
<b>Total</b>		<b>13</b>	<b>1 057</b>	<b>-</b>	<b>900</b>

## Les embauches

	2020		2021	
	CDD	CDI	CDD	CDI
Belgique	271	47	250	55
Pays-Bas	496	-	359	-
<b>Total</b>	<b>767</b>	<b>47</b>	<b>609</b>	<b>55</b>

### Les licenciements et leurs motifs

Motifs		Belgique		Pays-Bas	
		2020	2021	2020	2021
Centrales	Eco	-	-	-	-
	Autres	3	4	-	-
Magasins	Eco	-	-	-	-
	Autres	141	174	11	15
<b>Total</b>	<b>Eco</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Autres</b>	<b>144</b>	<b>178</b>	<b>11</b>	<b>15</b>

### Le travail et son organisation

En Belgique, l'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 36 heures ou 38 heures selon la convention collective. Aux Pays-Bas, l'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 38 heures.

#### Travail à temps partiel

	Belgique		Pays-Bas	
	2020	2021	2020	2021
Centrales	33	30	13	14
Temps plein	24	22	8	9
Temps partiel	9	8	5	5
Magasins	537	504	1 057	900
Temps plein	350	317	184	180
Temps partiel	187	187	873	720
<b>Total</b>	<b>570</b>	<b>534</b>	<b>1 070</b>	<b>914</b>
<b>Temps plein</b>	<b>374</b>	<b>339</b>	<b>192</b>	<b>189</b>
<b>Temps partiel</b>	<b>196</b>	<b>195</b>	<b>878</b>	<b>725</b>

## Les conditions de santé et de sécurité



### Principaux risques

Risques de santé/sécurité au travail ou de déséquilibre vie professionnelle-vie personnelle dus à une mauvaise gestion des horaires ou des conditions de travail.

### Politiques et diligences raisonnables

La sécurité et la sûreté constituent aujourd'hui deux priorités incontournables dans le groupe, qui passent tout d'abord par l'application et le respect de la législation et des règles de sécurité et de sûreté concernant les personnes, les biens et les marchandises.

Le groupe porte une attention particulière à la notion de sécurité au travail. Des formations spécifiques sont régulièrement organisées sur la problématique des gestes et postures, sur le respect des règles de conduite des engins de levage ainsi que sur les conditions d'utilisation des équipements.

La prévention du risque incendie est assurée par la formation des nouveaux collaborateurs au respect des consignes générales de sécurité et à la manipulation des moyens de secours (dispositifs d'alarme, d'alerte et de lutte contre l'incendie). Chaque commission de sécurité faisant l'objet d'une préparation préalable approfondie.

Le groupe précise qu'aux Pays-Bas, il n'existe pas de règlement distinct en matière d'accidents de travail et de maladies professionnelles. L'employeur est tenu de maintenir le salaire pendant les 2 premières années d'arrêt maladie ou d'incapacité de travail dans la mesure où le salarié met tous les moyens en œuvre pour se rétablir. Pour cette raison, les chiffres concernant les accidents de travail ne concernent que les magasins situés en Belgique.

### Résultats et indicateurs de performance

- Indicateurs Principaux des Accidents du Travail en Belgique (cf. supra)

Indicateurs Principaux Accident Du Travail	2020	2021
Heures prestées	668 092	679 435
Nombre déclarations risque professionnel	27	41
Nombre d'accidents avec absences	19	35
Nombre de jours calendriers perdus	665	414
Nombre d'incapacités permanentes (risques pro)	-	-
% total incapacité permanente (risque pro)	0 %	0%
<b>Indicateur Clé de Performance - Taux de fréquence</b>	<b>40,41</b>	<b>51,5</b>
<b>Indicateur Clé de Performance - Taux de gravité</b>	<b>0,99</b>	<b>0,60</b>

- Méthodologie de calcul du taux de fréquence et de gravité des accidents du travail en Belgique (cf. supra)

	Accidents ayant entraînés le décès	Accidents avec incapacité permanente	Accidents avec incapacité temporaire	TOTAL	
Nombre	-	-	35	35 (B)	$F_f = \frac{B \times 1.000.000}{A} = 51,51$
Nombre de jours calendaires perdus	-	-	414	414 (C)	$W_{eg} = \frac{C \times 1.000}{A} = 0,60$
Nombre de jours d'incapacité forfaitaire	-	-	-	0 (D)	$G_{eg} = \frac{(C + D) \times 1.000}{A} = 0,60$

Nombre d'autres accidents ayant entraîné exclusivement des frais médicaux ou autres dans le cadre de la législation relative aux accidents du travail : 0

Nombres d'accidents bénins : 12

Nombres d'accidents de trajet : 0

- Arrêts de travail en Belgique et aux Pays-Bas

En Belgique

Nb d'heures d'absence/ effectif moyen	Année	Maladie	Accidents de trajets/travail	Maternité	Autres	Total
Centrale	2020	126,4	-	9,9	3,2	139,5
	2021	89,6	-	22,2	2,0	113,8
Magasins	2020	238,4	9,2	7,6	16,61	271,8
	2021	258,4	6,2	3,6	17,4	285,6
<b>Total</b>	<b>2020</b>	<b>364,8</b>	<b>9,2</b>	<b>17,5</b>	<b>19,8</b>	<b>411,3</b>
	<b>2021</b>	<b>348,0</b>	<b>6,2</b>	<b>25,8</b>	<b>19,4</b>	<b>399,3</b>

## Aux Pays-Bas

Nb d'heures d'absence/ effectif moyen	Année	Maladie	Accidents de trajets/travail (cf. supra)	Maternité	Autres	Total
Centrale	2020	-	-	-	-	-
	2021	-	-	-	-	-
Magasins	2020	50,8	-	2,7	9,6	63,1
	2021	44,0	-	4,1	7,7	55,8
<b>Total</b>	<b>2020</b>	<b>50,8</b>	<b>-</b>	<b>2,7</b>	<b>9,6</b>	<b>63,1</b>
	<b>2021</b>	<b>44,0</b>	<b>-</b>	<b>4,1</b>	<b>7,7</b>	<b>55,8</b>

## Le développement des compétences et la formation



- Principaux risques

Risque de défaillances dans le développement du capital humain et difficultés à attirer et à retenir les collaborateurs.

- Politiques et diligences raisonnables

Les principaux défis sont de se doter des compétences utiles à sa croissance, et de fidéliser les talents.

Le groupe poursuit ses actions en faveur de la réussite des collaborateurs, avec l'objectif d'optimiser le développement des compétences, et permettre aux collaborateurs d'accomplir leur projet de carrière. Les principaux axes des formations ont porté sur la sécurité, les techniques de vente et les produits.

L'engagement des collaborateurs passe aussi par une politique salariale motivante, basée sur le mérite. Le groupe s'efforce enfin de proposer à tous des perspectives de carrière motivantes. La proximité managériale permet d'identifier les potentiels, les attentes et les souhaits d'évolution.

- Résultats et indicateurs de performance

Nombre de salariés ayant suivi une formation

Catégories	Belgique	Pays-Bas
Cadres	42	-
Employés	88	189
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>189</b>

Nombre d'heures de formation

Catégories	Belgique	Pays-Bas
Cadres	992	-
Employés	1 242,33	1 886
<b>Total</b>	<b>2 234,33</b>	<b>1 886</b>

## 6.7 Enjeux sociétaux – dialogue avec les parties prenantes

### Satisfaction client



- Principaux risques

Risque de ne pas répondre aux attentes de nos clients grevant ainsi le niveau de rentabilité de nos magasins. Par ailleurs, Bourrelier Group SA, soucieux de répondre aux attentes des consommateurs en matière de sécurité des produits, est attentif à la qualité des articles qu'il achète et propose à la vente.

- Politiques et diligences raisonnables

Le groupe fait de la satisfaction clients une priorité : rapidité, qualité et précision dans l'exécution des prestations sont les maîtres-mots de la démarche clients. Le groupe s'efforce ainsi de proposer à chacune des typologies de clients le meilleur service.

Pour ce faire, Bourrelier Group s'appuie sur un dialogue régulier avec ses clients, une évaluation systématique de leurs attentes et de leur satisfaction, et le traitement de leurs besoins par des équipes compétentes et dédiées.

- Résultats et indicateurs de performance

Chiffre d'affaires Groupe 31/12/2021 : 297,21 M€

Le chiffre d'affaires du Benelux est en nette régression de 10,17 % par rapport à l'exercice précédent.

En 2021, le chiffre d'affaires de la société Bourrelier Group est composé principalement par son activité de bricolage au Benelux où le groupe exploite 70 magasins sous enseigne Gamma et Karwei, complété en France par les revenus locatifs, l'activité de la société Mavic (marché du cycle) reprise en août 2020 ainsi que par l'intégration de la société Lord Byron (hôtel Lord Byron) au 1<sup>er</sup> mai 2021.

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires 2021 Benelux est en régression de 9,37 % (la Belgique affiche - 0,25 % et les Pays-Bas -17,70 %) par rapport à 2020.

Fermeture définitive de deux magasins à Auvelais et Libramont en Belgique.

En Belgique, le franchiseur Intergamma a, à nouveau, procédé à une enquête de satisfaction clients. Le nombre d'interviews cette année est de 14 262. Ce nombre est en nette augmentation par rapport à 2020 (1 900 interviews) car aucune mesure de fermeture n'a été imposée cette année. 2021 étant difficilement comparable à 2020, la comparaison peut se porter sur 2019, l'Indice Expérience Clients (NSP) est de 43,28 % en 2021 contre 42,02 % en 2019. Cette légère augmentation s'explique par la satisfaction des clients de retrouver leur magasin sans les lourdes contraintes mises en place lors de la pandémie.



Pour les Pays-Bas, pour la première année, la formule Gamma a fait l'objet d'une enquête de satisfaction auprès des clients détenteurs de la carte de fidélité. La formule Gamma Pays-Bas regroupe tous les franchisés sous cette enseigne et réalise un score de 37,7 (NSP) alors que les magasins du groupe Bourrelier atteignent le score de 35,5 (NSP). Ce score en dessous de la moyenne des autres magasins Gamma des Pays-Bas reflète la baisse de chiffre d'affaires sur ce pays de l'ordre de - 17,7 % par rapport à 2020. Il convient de rappeler que les magasins néerlandais ont dû fermer leurs portes pendant une période cumulée de trois mois et une baisse de la fréquentation a été observée au deuxième semestre 2021.

## Dons et Mécénat



- Principaux risques

Risque de ne pas contribuer au développement des territoires d'implantation, à la création de richesses locales et à une société plus solidaire et fraternelle.

- Politiques et diligences raisonnables

Bourrelier Group entend conjuguer son expertise et l'énergie de ses collaborateurs à celles de la société civile. Cet engagement solidaire répond à une très forte aspiration des collaborateurs du Groupe, exprimée dans les enquêtes internes.

Par ailleurs, Bourrelier Group concentre son effort de mécénat sur les zones et les populations qui en ont le plus besoin, en veillant à le distinguer clairement de sa contribution dans le cadre de ses activités commerciales.

- Résultats et indicateurs de performance

Bourrelier Group s'implique dans le tissu associatif.

Il soutient l'Association « l'Homme et l'Environnement ». Cette Association a pour but d'avoir un couvert forestier et une biodiversité préservée durablement avec chaque famille qui a les moyens de vivre décemment et d'avoir ses enfants éduqués. La réserve expérimentale de Vohimana (située à Madagascar) abrite encore une forêt d'origine unique en termes d'espèces endémiques d'intérêt mondial.

Madagascar est un pays riche de ressources naturelles et humaines mais ses populations rurales restent paradoxalement parmi les plus pauvres du monde. Les pressions sur l'environnement restent très fortes. Si Vohimana brûlait, cela représenterait plusieurs millions d'euros d'équivalent CO<sub>2</sub> qui partiraient dans l'atmosphère, mais aussi des dizaines de plantes médicinales qui disparaîtraient.

L'engagement avec les populations locales permettra de montrer que la conservation de la biodiversité et du couvert forestier permettra non seulement d'éviter un désastre écologique mais aussi de sortir plusieurs milliers de personnes de l'extrême pauvreté.

L'objectif immédiat est de trouver les moyens de développer un programme agricole d'envergure pour donner aux terres actuellement dégradées une productivité durable liée à la conservation de l'exceptionnelle biodiversité du site.

Bourrelier Group a permis entre 2018 et 2021 d'aboutir à des réalisations concrètes et cruciales pour le développement immédiat du programme tels que :

- Engagement officiel de l'administration à soutenir le classement en aire protégée incluant développement rural par la signature d'un acte ministériel ;
- Installation d'infrastructures rurales professionnelles pour la production locale d'huiles essentielles ;
- Mise en place d'une base de promotion de l'écotourisme.

Bourrelier Group soutient ces actions sur le site de Vohimana afin de continuer sur cette lancée en développant un programme sur 10 ans qui puisse au terme de cette période restaurer le couvert forestier de Vohimana et préserver ainsi sa biodiversité exceptionnelle mais également couvrir à travers les programmes d'autonomisation développés (activité génératrice de revenus, programme agricole) les besoins essentiels des familles de la réserve et leur faire atteindre un niveau décent.

Pour l'exercice 2021, le soutien apporté à l'association susmentionnée s'est élevé à 70 000 € dans le cadre du contrat de mécénat défini sur les années 2020/2021.

De 2005 à 2021, Bourrelier Group a versé au total des subventions au profit de l'Association « L'Homme et l'Environnement » à hauteur de 375 222 €.

## 8 Autres thématiques et informations

### • Conséquence sur le changement climatique

Dans le périmètre visé par ce rapport, le Groupe considère que ses émissions de gaz à effet de serre du scope 1 sont non significatives. Les principales émissions du scope 2 proviennent de la consommation d'électricité des magasins et entrepôts. Le groupe ne suit pas, à l'heure actuelle, les émissions de ses fournisseurs (scope 3).

Le transport des marchandises sera pour autant un enjeu dans la stratégie bas-carbone du Groupe. Les marchandises sont le plus souvent acheminées dans les entrepôts par voie terrestre. Le groupage des livraisons en magasin ou aux clients, l'optimisation des trajets pour les livraisons s'inscrivent aussi pleinement dans cette orientation stratégique.

Le groupe considère ainsi que son activité de distribution n'a pas d'impact significatif sur le changement climatique. Il favorise par ailleurs la vente d'équipement électroménager peu consommateur en énergie (équipement A++ et A+++), en s'appuyant sur des partenariats mis en place au sein des magasins en Belgique et aux Pays Bas.

Par ailleurs, toutes les mesures sont prises au sein des magasins pour réduire l'impact de consommation électrique liée à la climatisation des magasins (perfectionnement des isolations), notamment pour les futures installations.

### • Engagement en faveur du développement durable et de l'économie circulaire

Les meubles en chêne et en teck sont fabriqués à partir de bois provenant de forêts labélisées Conseil de Soutien de la Forêt (FSC : Forest Stewardship Council), respectant les dix principes de bases nécessaires à la certification FSC (forêts ou plantations gérées de manière responsable et durable) dans les domaines suivants : respect des lois, droits des travailleurs et conditions de travail, droit des populations autochtones, relations avec les communautés, bénéfices générés par la forêt, valeurs et impacts environnementaux, planification de la gestion, suivi et évaluation, hautes valeurs de conservation et mise en œuvre des activités de gestion.

Les produits capitonnés utilisant des tissus, PU ou PVC sont certifiés REACH, acronyme de Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals.

Des éclairages LED ont été installés dans une vingtaine de magasins Gamma en Belgique en remplacement des systèmes d'éclairage vieillissants.

Le programme de pose de panneaux photovoltaïques initié en 2020 sur les toits de 13 magasins aux Pays-Bas a été mis en œuvre en 2021, avec l'installation en 2021 de 7 503 panneaux qui ont produit 1.301,493 MWh. Les 4 autres magasins seront équipés courant du 1<sup>er</sup> semestre 2022. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de limitation de l'impact environnemental des magasins quand la mise en œuvre technique est possible.

Par ailleurs, Bourrelier Group rappelle que la gestion et le traitement des déchets constituent un enjeu prioritaire et a mis en place un suivi rigoureux pour chaque site.

### • Accords collectifs et impacts sur la performance économique de l'entreprise et conditions de travail des salariés

Les sociétés du Groupe ont, individuellement des comités d'entreprise, des délégués du personnel et des comités d'hygiène et de sécurité et ont mis en œuvre des accords collectifs.

- **Lutte contre les discriminations, actions pour promouvoir les diversités et mesures prises en faveur des personnes handicapées**

Par son histoire et ses multiples implantations géographiques, la politique sociale du Groupe est fondée sur l'intégration dans le respect de la diversité destinée à prévenir toute forme de discriminations lors des recrutements et tout au long de la vie professionnelle. Plusieurs nationalités sont représentées au sein des équipes.

La mixité et l'égalité professionnelle sont aussi des éléments prioritaires et les salaires versés par les sociétés du Groupe n'affichent pas de différence significative entre hommes et femmes, à poste, ancienneté et organisation du temps de travail identique.

Exercice clos le 31 décembre **2021**

---

## **RAPPORT**

DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT  
SUR LES INFORMATIONS RSE

BOURRELIER GROUP SA  
5 rue Jean Monnet  
94130 NOGENT-SUR-MARNE

## **BOURRELIER GROUP SA**

### **Rapport de l'organisme tiers indépendant (OTI) relatif à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1103 (dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31/12/2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

#### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

---

#### **GROUPE Y AUDIT**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée – Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers  
Membre indépendant du réseau Nexia International – Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €  
Siège social : 53 rue des Marais – CS 18421 – 79024 NIORT Cedex – Tél. : 05 49 32 49 01  
RCS NIORT B 377 530 563 – APE 6920 Z – TVA : FR 10 377 530 563

FONTENAY-LE-COMTE – FUTUROSCOPE – LA ROCHE-SUR-YON – LUÇON – NANTES – NIORT – PARIS



Accréditation n°3-1103  
Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## **Nature et étendue des travaux**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;

- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l’absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l’ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l’article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l’entité visant à l’exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants<sup>1</sup> :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. En raison de l’épidémie Covid-19 et du contexte de confinement, nos travaux ont été réalisés à distance. Ces travaux ont été menés auprès d’une sélection d’entités contributrices<sup>2</sup> et couvrent entre 28,9% et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d’ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d’assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

## **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés pendant les mois d’avril et de mai 2022 sur une durée totale d’intervention d’environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

---

<sup>1</sup> **Informations sociales** : Formation à travers « Le développement des compétences et la formation » ; Santé et sécurité à travers « Les conditions de santé et de sécurité ».

**Informations environnementales** : Prévention et gestion des déchets à travers « Production de déchets ».

**Informations sociétales** : Engagements en faveur du développement durable à travers « Dons et mécénat » et « Satisfaction client ».

<sup>2</sup> Cf Annexe I

## Conclusion

Nos travaux relatifs à l'indicateur clé de performance « Le développement des compétences et la formation » et plus précisément les données « nombre de salariés ayant suivi une formation » et « nombre d'heures de formation » nous conduisent à exprimer une réserve.

En outre, concernant l'indicateur clé de performance « Production des déchets » et plus précisément les données relatives à la Belgique, nous sommes, également, contraints d'émettre une réserve.

En effet, nos investigations relatives à ces 2 indicateurs clés de performance ont mis en lumière des points de fragilité en matière de processus de collecte mais aussi de documentation notamment à travers les pièces justificatives communiquées.

Sur la base de nos travaux, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- L'identification des principaux risques doit faire l'objet d'une approche plus documentée. Le processus actuel d'analyse des risques extra-financiers ne permet pas de garantir pleinement que tous les enjeux ont été évalués avec le bon niveau de pertinence.
- Par ailleurs, les politiques et diligences associées sont parfois énoncées de manière succincte avec des engagements encore peu tangibles en l'absence d'objectifs visibles, précis, appuyés sur des moyens documentés et des dispositifs dédiés de cartographie des risques et de reporting.
- En outre, nous attirons votre attention sur le fait que l'indicateur clé de performance « Accidents du travail » ne couvre que les magasins situés en Belgique, la législation néerlandaise ne permettant pas de distinction entre les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Fait à Niort, le 18 mai 2022

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

GROUPE Y Audit



**Arnaud MOYON**  
**Associé Département Développement Durable**



## Annexe 1 : Entités contributrices

### Magasins en Belgique (BE)

- GENTBRUGGE
- MACHELEN
- KUURNE
- LA LOUVIERE
- MERKSEM
- HERSTAL
- JUMET
- JEMEPPE
- QUAREGNON
- VERVIERS
- LEUVEN
- WOMMELGEM
- MECHELEN
- ST-PIETERSLEEUV
- GENT
- ANS
- OOSTENDE
- TURNHOUT
- OOSTENDE LUCHTH
- DEINZE
- MALDEGEM
- ROESELARE XL
- HERENTALS
- MARCINELLE
- BRUGGE
- ZELZATE
- BRUGGE ST PIETERS
- LOKEREN
- UKKEL
- KAMPENHOUT
- BALEN
- KORTRIJK
- WAREGEN
- GEEL
- MENEN
- BASTOGNE
- EEKLO
- OLEN
- SIEGE SOCIAL BELGIQUE

---

### Magasins aux Pays-Bas (NL)

- HAARLEM
- BREDA
- DRACHTEN
- GRONINGEN
- LEEUWARDEN
- ASSEN
- HELMOND
- SCHIJNDEL
- DEN BOSCH
- LEERDAM
- SOEST
- LISSE
- NOORDWIJKERHOUT
- HILLEGOM
- DEN BOSCH WEST
- GROESBEEK
- HAARLEM
- ELBURG
- VUGHT
- BEST
- VENLO
- MIDDELHARNIS
- APeldoorn Noord
- DEVENTER
- EIBERGEN
- ZUTPHEN
- RAALTE
- EPE
- HAARLEM ZUID
- ZEEWOLDE
- HEEMSKERK
- SIEGE SOCIAL PAYS BAS